

# FACTURE PROFORMA POUR ADHESION 2023

Venez rejoindre THIERRY MARX, Président UMIH

Arras, le

## MONTANT DE VOTRE COTISATION PROFESSIONNELLE 2023

Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons la facture acquittée

### MODE DE PAIEMENT :

- Prélèvement**  En une seule fois  
 *Plusieurs mensualités frais de prélèvement inclus*  
*prendre contact avec l'UMIH 62 - 03 21 23 28 02*

- Virement** IBAN FR76 1027 8026 0800 0235 9524 551 BIC CMCIFR2A  
 **Chèque** A l'ordre de l'UMIH 62

### INFORMATIONS IMPORTANTES ET OBLIGATOIRES :

Forme juridique : Société : Enseigne :  
Nom du gérant : Prénom :  
Adresse : Code Postal : Commune :  
Adresse mail (indispensable pour l'envoi des informations) :  
Téléphone fixe : Téléphone portable :  
N° de SIRET (14 Chiffres) : Code APE/NAF :  
N° de matricule UMIH 62 : Secteur UMIH 62 :  
Nombre de salariés : En 2022 : En 2023 :  
Convention collective :  H.C.R n° 1979  Restauration rapide n° 1501  Autres (à préciser) :

### Si vous souhaitez parrainer un nouvel adhérent :

- . Le parrain doit être à jour de sa cotisation à l'UMIH 62 et recevra en retour un chèque de 50 €. Prendre contact avec le bureau UMIH 62 par mail : bureau@umih62.fr
- . Le filleul ne doit pas avoir adhéré à l'UMIH 62 les deux années précédant le parrainage.

Date :

Cachet de l'Entreprise :

**DOCUMENTS A NOUS RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE :**  
UMIH 62 - 3 Rue Léon GAMBETTA - 62000 ARRAS  
Tél : 03.21.23.28.02 | bureau@umih62.fr | www.umih62.fr